



Licenciement économique questions

Par **tefanyyyy**, le **03/08/2009** à **14:19**

Bonjour,

Je viens de me faire licencier économiquement.

J'ai 1 an et 5 mois d'ancienneté.

Mon salaire était de 1500 net environ.

Je n'ai pas accepté le CRP.

Je n'ai pas effectué mon préavis car mon entreprise a été rachetée et a donc déménagé.

Je voulais savoir si j'avais droit à des indemnités ?

Combien, à peu près me verseront les assedics et pendant combien de temps ?

On m'a parlé d'une nouvelle loi qui apparemment verserait 100% du salaire, mais je suis un peu sceptique.

Je n'ai pas pris mes congés payés de 15 jours. Et je voulais savoir quand les assedics commenceront leurs versements ?

Merci

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **03/08/2009** à **20:24**

bonsoir

dommage de ne pas avoir accepté le crp... vous n'auriez pas eu de carence.. enfin..!!

vous pouvez simuler vos indemnités sur le site pole emploi